



Ville d'Esch-sur-Alzette

**Secrétariat**

SH

Date de l'annonce publique de la séance:  
05.07.2012

Date de la convocation des conseillers :  
05.07.2012

point de l'ordre du jour no:  
15/A-01

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance publique du 13 juillet 2012

**Présents :** Mutsch, bourgmestre, Huss, Spautz, Tonnar, échevins, Hildgen, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Baum, Bofferdig, Hansen, Goetz, Kox, Johanns, Bernard, conseillers, Espen, secrétaire communal ff.

**Absents :** Hinterscheid, échevin, Maroldt, Knaff, Codello, conseillers, excusés.

## Le Conseil Communal;

**Objet: Devis supplémentaire : Ecole de Lallange – Service d'accueil et extension (art.4/0420/2123/038)**

Vu sa délibération du 18 janvier 2008 approuvant le devis au montant de € 5.301.376,27 pour l'école de Lallange – service d'accueil et extension (projet global) (approbation Autorité supérieure du 24 juillet 2008 n°D/41/2007) ;

Vu sa délibération du 21 novembre 2011 approuvant le devis supplémentaire de € 195.000,00 pour l'école de Lallange – service d'accueil et extension ;

Vu sa délibération du 19 novembre 2010 approuvant le devis supplémentaire de € 1.560.000,00 pour l'école de Lallange – service d'accueil et extension (approbation Autorité supérieure du 6 décembre 2010 n°D/41/2007) ;

Considérant que vers la fin des travaux il a été constaté que divers travaux n'ont pas été repris dans les devis antérieurs, comme notamment l'équipement supplémentaire de la cuisine de production ;

Considérant que cet équipement supplémentaire a eu une incidence directe sur la consommation électrique avec besoin d'un nouveau transformateur ;

Considérant que nous avons dû faire face à la faillite d'une entreprise et à un litige avec une autre, ce qui a engendré des frais supplémentaires ;

Vu le devis supplémentaire au montant de € 520.000,00 ;

Vu les explications de Monsieur l'architecte-directeur des travaux municipaux du 22 juin 2012 ;

Sur proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuve à l'unanimité**

le devis supplémentaire au montant de € 520.000,00 pour la réalisation des travaux supplémentaires dans le cadre de l'agrandissement de l'école de Lallange (Extension & Maison Relais).

Le crédit afférent sera inscrit à l'article 4/0420/2123/038 du budget des dépenses extraordinaires du budget de l'exercice 2012.

en séance

date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 16.07.2012  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire communal ff,

Le bourgmestre,

suivent les signatures